



INTRODUCTION

Les cerfs de Virginie sont devenus des animaux familiers du paysage rural et périurbain. Afin de mieux les observer, ou tout simplement pour en prendre soin, plusieurs personnes s'adonnent au nourrissage hivernal des cerfs à des fins de loisir. Bien que motivées par de bonnes intentions, elles ignorent parfois que les conséquences de cette pratique peuvent être négatives. Aussi, la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et la Fédération québécoise de la faune (FQF) tiennent à informer la population des risques liés au nourrissage artificiel, et par la même occasion, à lui émettre des recommandations qui permettront de minimiser les conséquences fâcheuses pour ces animaux.



L'ALIMENTATION NATURELLE DU CERF DE VIRGINIE

L'alimentation du cerf change progressivement avec l'arrivée de l'hiver. Durant la saison estivale, il se nourrit de plantes herbacées, de ramilles d'arbustes et de fruits. L'hiver, seules les ramilles d'arbres et d'arbustes demeurent disponibles. Ce changement d'alimentation s'accompagne d'une adaptation du système digestif qui permet au cerf d'augmenter sa digestion des fibres ligneuses.

Cette diète hivernale est certes riche en fibres, mais pauvre en protéines et en énergie. Pour compenser, les cerfs utilisent leurs réserves corporelles. Ils perdent ainsi, entre 15 % et 30 % de leur poids pendant l'hiver. Par ailleurs, dans le but de réduire leurs dépenses d'énergie, une série de comportements sont adoptés dont :

- le regroupement des cerfs dans des aires d'hivernage (ravages) qui offrent abri et nourriture;
- l'entretien d'un réseau de sentiers qui facilitent leurs déplacements et diminuent les risques de prédation;
- la réduction du niveau d'activités (dont l'alimentation).

La quantité de neige au sol constitue le plus gros obstacle que les cerfs doivent surmonter. Lorsque l'enfoncement dans la neige atteint plus de 50 centimètres, leurs déplacements se font plus difficilement, ce qui limite l'accès aux sources de nourriture.

Pour assurer une source d'alimentation naturelle aux cerfs, il est possible d'augmenter la disponibilité des ramilles en aménageant la forêt à l'aide de travaux sylvicoles. Pour ce faire, le guide « Aménagement des boisés et terres privées pour la faune » est disponible auprès de la Fondation de la faune du Québec :

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Tél. : (418) 644-7926

LE NOURRISSAGE À DES FINS DE LOISIR ET SES CONSÉQUENCES

Le nourrissage à des fins de loisir vise principalement à attirer les cerfs de façon à en faciliter l'observation. Dans les faits, il arrive souvent que ce nourrissage leur nuise davantage qu'il ne les aide.

Une nourriture inadéquate peut causer de sérieux problèmes de santé chez les cerfs. Un changement de diète trop drastique leur est aussi nuisible, car leur système digestif devient souvent inefficace. Ainsi, les cerfs peuvent mourir de faim, même s'ils ont le ventre plein.

Outre les problèmes de santé associés à une nourriture inappropriée, le nourrissage artificiel peut engendrer d'autres conséquences, notamment :

- retenir les cerfs dans des milieux moins favorables, en dehors des ravages;
- encourager la déprédation (dommages à la propriété privée) près des sites d'alimentation, en particulier sur les terres agricoles et les vergers. Sans oublier celle pouvant être causée aux arbustes ornementaux;
- entraîner une augmentation du nombre d'accidents routiers lorsque les sites de nourrissage sont à proximité d'une route;
- causer une surutilisation de l'habitat du cerf au voisinage des sites d'alimentation par une trop grande concentration d'animaux.

LE NOURRISSAGE D'URGENCE

Dans des situations exceptionnelles, lorsque les conditions de neige sont telles que les cerfs accèdent difficilement à leur nourriture naturelle, et qu'une mortalité massive est crainte, un plan de nourrissage d'urgence peut être mis en place.

Alertés par la surveillance des biologistes de la Société de la faune et des parcs du Québec, des bénévoles distribuent, dans des ravages sélectionnés, une nourriture d'appoint qui consiste en une moulée spécialement développée pour le cerf. Ce plan se poursuit jusqu'à ce que les conditions de neige permettent aux cerfs de se déplacer aisément dans leurs ravages, soit vers la fin de l'hiver.

Présentement, des programmes de nourrissage d'urgence sont en place en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Ces opérations requièrent un travail acharné de la part des bénévoles, en plus des coûts importants associés à l'achat de la moulée et à l'installation de mangeoires.





COMMENT S'Y PRENDRE?

Pour éviter de nuire aux cerfs, il faut leur fournir une nourriture qui remplace ou complète adéquatement leur diète hivernale normale. Cet apport peut provenir du transport sur le site de nourrissage de ramilles prélevées dans les environs.

D'autre part, on peut rendre disponible de la nourriture artificielle comme des moulées commerciales pour le cerf, disponibles auprès de certains détaillants en alimentation animale. Il faudrait s'assurer qu'une telle nourriture contienne une grande quantité d'énergie digestible, un haut pourcentage de fibres (35-40 %) et une teneur en protéines se situant autour de 10 %.

En général, plusieurs de ces moulées contiennent de 13 à 15 % de protéines, ce qui est un peu trop élevé pour les besoins hivernaux des cerfs de Virginie, mais leur composition en énergie, fibres et minéraux est appropriée. Ce choix pourrait alors être acceptable.

La moulée destinée aux animaux d'élevage (bovins et autres) est déconseillée, car elle est trop pauvre en fibres, en plus d'être trop riche en protéines (environ 16 %). Vous trouverez les renseignements concernant la composition nutritive du produit sur les étiquettes des sacs de moulée.

LA NOURRITURE À NE PAS UTILISER

Les **fruits, certains légumes et les restes de table** ne sont pas recommandés, puisqu'ils procurent peu d'énergie au cerf et peuvent causer des diarrhées et des ballonnements. La proportion en eau est souvent très élevée et le cerf doit dépenser beaucoup d'énergie pour réchauffer cette nourriture. Quant au pain, même sec, l'énergie qu'il en retire ne compense pas celle qu'il dépense pour le digérer.

Les **grains purs** (dont le maïs) sont riches en énergie, mais contiennent peu de fibres, ce qui peut entraîner une inflammation du rumen (ruménite aiguë), maladie parfois mortelle pour le cerf. Il est fortement déconseillé de nourrir les cerfs avec du grain pur.

Bien que le **fouillage** ne soit pas nocif pour les cerfs, il comporte cependant certains désavantages. Pour extraire l'énergie du fourrage, le cerf doit ruminer plus longtemps, et donc réduire son alimentation. De plus, il a tendance à manger les meilleures parties du fourrage en premier, de sorte qu'après un certain temps, il ne reste que les parties rugueuses et moins digestibles, ce qui peut entraîner une inflammation des gencives.



NOS RECOMMANDATIONS

Ayez le bien-être des cerfs à cœur. Ce sont des animaux sauvages et nous vous invitons à laisser la nature s'occuper d'eux. Nous déconseillons le nourrissage artificiel des cerfs en hiver à des fins de loisir. Toutefois, si vous tenez à vous occuper d'eux, voici ce que nous vous suggérons :

- nourrir et entretenir quotidiennement les sites de nourrissage, afin d'enlever la nourriture salie ou mouillée;
- utiliser une moulée riche en énergie, à faible teneur en protéines (autour de 10 %) et à taux élevé en fibres (35-40 %);
- distribuer la nourriture à plusieurs endroits sur le même site, afin de favoriser une plus grande dispersion des cerfs;
- choisir un site éloigné des routes afin d'éviter les accidents routiers;
- poursuivre le nourrissage jusqu'à la fonte des neiges, puisque le cerf développe une dépendance à la nourriture offerte.

Le nourrissage artificiel est donc une pratique qui peut s'avérer coûteuse. La personne qui s'y engage doit s'assurer qu'elle dispose du temps nécessaire et des moyens financiers lui permettant de poursuivre quotidiennement son action pendant plusieurs mois.

Pour de plus amples renseignements, contactez votre bureau régional de la Société de la faune et des parcs du Québec au : **1 800 561-1616**.

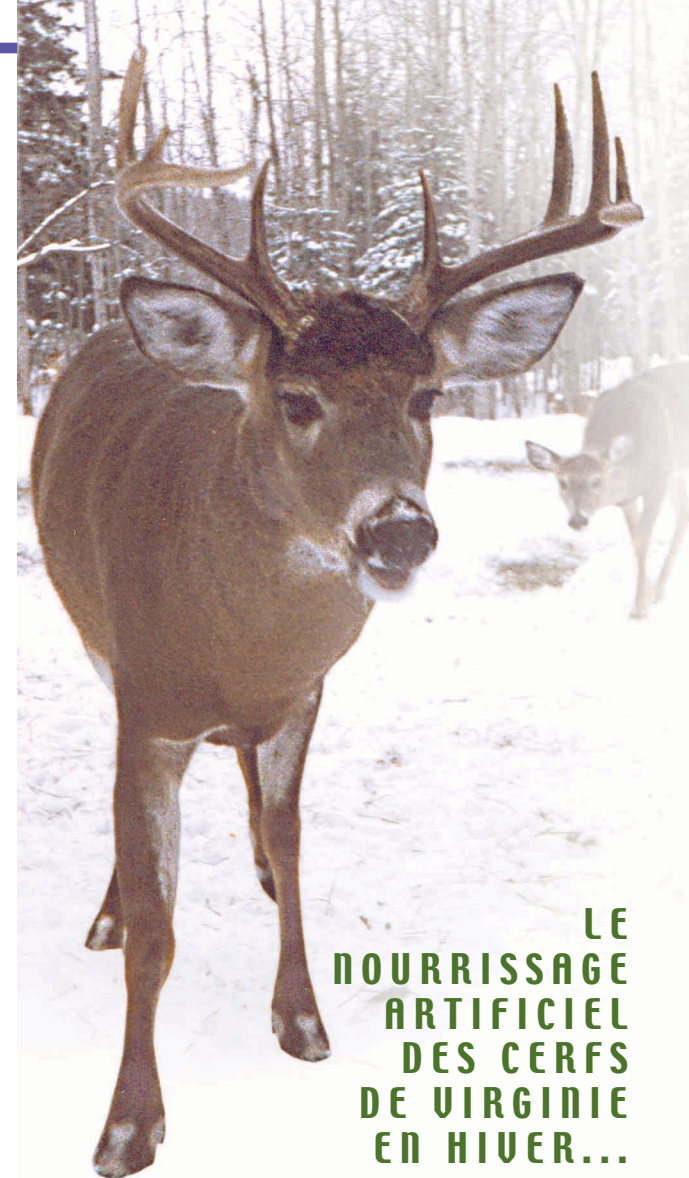
Vous pouvez aussi visiter les sites Internet suivants :

www.fapaq.gouv.qc.ca

www.fqf.qc.ca

Illustration : Martin Savard

Crédit des photos : Sylvie Dionne, Sophie Leclerc



LE
NOURRISSEGE
ARTIFICIEL
DES CERFS
DE VIRGINIE
EN HIVER...

une pratique risquée
qui demande une
approche prudente!



Société de la faune
et des parcs
Québec

